



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Pour : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

Date de convocation
05/09/2024

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, M. DELAGE Bruno, M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

Date d'affichage
17 SEP. 2024

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

publication sous forme
électronique
[https://saulzais-le-potier.
e-monsite.com/](https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/)

Numéro interne de l'acte : 2024-09-04

Objet : SIESS Collège Vallon en Sully : participation 2024

Comme les années précédentes, le Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif, du collège de Vallon en Sully a sollicité une participation financière auprès de la commune.

Il est précisé la liste des élèves ayant obtenu une dérogation pour fréquenter le collège (3 élèves) pour l'année scolaire 2023/2024. Le montant de la participation est fixé par le syndicat à 170 €/élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ACCEPTE** la participation aux frais de scolarité demandée par le Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif de Vallon en Sully.
- **REPERCUTE** auprès des familles la moitié des charges occasionnées à la collectivité soit **85 €** par enfant.



Le Maire

Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance

Béatrice DURIS